

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 30 MARS 2010 à 19 h SALLE DU BAS DE LA MAIRIE

Nombre de membres du Conseil Municipal : 15

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 13 – Quorum atteint

Étaient présents : MM. DORDAIN Christian, SALLIO Michel, PRUVOT Dominique, JONVAL Jean-Claude, Mmes CANDELIER Evelyne, MOREAU Nicole, MM. BUISSET Laurent, GAILLIARD Pascal, Mme DUCONSEIL Betty, M. VERNEZ Rémy, Mme PINTE Patricia, M. LEONARDIS Thierry, Mme PETIT Maryvonne.

Excusé : M. DUCCESCHI Patrick (pouvoir à M. DORDAIN Christian)

M. DERYCKE Hervé (pouvoir à M. SALLIO Michel)

Secrétaire de séance : M. SALLIO Michel

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès verbal du Conseil Municipal du 10 Février 2010 est adopté à l'unanimité

COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Pour la circonstance, la présidence est donnée à M. Michel SALLIO, 1^{er} Adjoint, qui présente l'ensemble des recettes et des dépenses ainsi que le reste à réaliser, conformément à la nomenclature M14.

Le Conseil Municipal est invité à voter le Compte Administratif, dont la récapitulation peut ainsi se résumer :

- Dépenses de Fonctionnement : 363.470,77 €
- Recettes de Fonctionnement : 486.043,67 €
- Dépenses d'Investissement : 184.075,12 €
- Recettes d'Investissement : 74.836,89 €

- La section de fonctionnement se solde par un excédent de 208.927,08 €.

- La section d'investissement se solde par un excédent de 4.034,72 €.

Les restes à réaliser se soldant par un déficit de 167.469,09 €, c'est un besoin de financement net de 163.434,37€. (167.469,09 € - 4.034,72 €) qu'il faudra prévoir au budget primitif 2010 (compte 1068).

L'excédent étant de 208.927,08 € moins le besoin de financement (163.434,37 €) c'est de 45.492,71 € dont nous disposerons pour le budget 2010 (compte 002).

Le Compte Administratif 2009 est voté à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION 2009

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECLARE** que les comptes de gestion 2009 dressés par Monsieur le Receveur Municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part ; **ADOpte** le compte de gestion 2009, dressé par Monsieur le Receveur Municipal.

BUDGET PRIMITIF 2010

- Taux d'imposition 2010

Monsieur Michel Sallio, chargé des finances, a rappelé que les impôts locaux n'avaient pas augmenté depuis de nombreuses années, que les dotations versées par l'État étaient constantes, voire en baisse, que les charges générales de fonctionnement (électricité, gaz, éclairage publique...) augmentaient tous les ans sans perception de recettes complémentaires.

Dans ces circonstances, pour équilibrer le budget tout en préservant les engagements pris pour le centre de loisirs, pour maintenir les capacités d'investissement futur, *l'équipe municipale doit faire appel à l'emprunt pour financer le projet du restaurant scolaire et recourir à une légère augmentation de l'impôt.*

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité, décide d'établir les taux comme ci-dessous :

- 13.69 % pour la taxe d'habitation,
- 10.69 % pour la taxe sur le foncier bâti
- 38.71 % pour la taxe sur foncier non bâti.

- Vote des Subventions 2010

A l'unanimité, il est décidé de verser les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2010
Amicale des donneurs de sang de Féchain et environ	92 euros
Anciens combattants de BUGNICOURT	189 euros
Etoile Club de BUGNICOURT	830 euros
Coopérative Scolaire de BUGNICOURT	2.000 euros
Bugnicourt en Forme	587 euros
Secours catholique	95 euros
Amicale des Sapeurs Pompiers d'Arleux	38 euros
Club de l'Amitié	306 euros
Amicale Laïque Bugnicourtoise	281 euros
Groupe Vocal "La Tarentelle"	189 euros
V.T.T. Bugnicourt Club	200 euros
A.P.E.B. (association de Parents d'Elèves de Bugnicourt)	150 euros
Prévention Routière	100 euros
SOUS-TOTAL	5.057 euros
Centre Communal d'Action Sociale de BUGNICOURT	7.600 euros
TOTAL	12.657 euros

SUR avis favorable de la commission des finances, en date du 18 et 26 Février 2010, concernant les orientations budgétaires ; VU le budget primitif 2010, présenté par Monsieur le Maire, par chapitres et par opérations, conformément à la nomenclature M14 ; le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE d'adopter le budget primitif 2010, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- **516 319,13 €** pour la section de fonctionnement
- **772 770,22 €** pour la section d'investissement

- TARIFS 2010

→ **Salle des Fêtes :**

Location pour une journée (uniquement aux Bugnicourtois)

- Location Grande Salle (avec cuisine) 226 €
- Location Petite Salle (avec cuisine) 103 €

Frais de chauffage : 55 €

Location pour une durée inférieure à 1 journée (pour un vin d'honneur, une réception, une réunion...)

- Grande salle 110 €
- Petite salle 61 €

Eventuellement frais de chauffage : 27 €

→ **Salle du Bas de la Mairie :**

- Particuliers 60 €/Jour

(préparation, remise en place et nettoyage compris)

→ **Concession cimetière**

- 130 € (3.125 m² concession)
- 1 372 € une case au columbarium

SICAEI (Syndicat Intercommunal d'Aide à l'Enfance Inadaptée)

Le SICAEI est un important Syndicat Intercommunal du Douaisis qui regroupe 63 communes. Chaque commune adhérente dispose de 2 délégués titulaires et de 2 délégués suppléants siégeant au sein du Comité Syndical.

Une participation annuelle par habitant est versée par les communes adhérentes. Le taux fixé par le comité syndical est passé en 2010 à 1,65 € (une augmentation de 0,15 centimes d'euros).

La participation de la commune est de 1 521,30 € pour l'année 2010.

POINT SUR TRAVAUX

- Lotissement rue des Juifs – étude du sol terminée
- bassin de dépollution – Les travaux sont en cours

PROCHAINS RENDEZ-VOUS

AVRIL

- S. 3 : Courses aux œufs de Pâques au stade
- S. 24 : Repas dansant organisé par l'APEB (Association de Parents d'Elèves de Bugnicourt)
- D. 25 : Parcours du cœur

MAI

- S. 1^{er} : Repas annuel du Comité des bénévoles de la Fête du Bœuf à la salle des fêtes
- D. 2 : Rallye découverte du patrimoine organisé par le SIRA « A pas de Géants »
- S. 8 : à 11 h 30 : Commémoration de la Victoire du 8 Mai 1945
Dépôt de gerbe au monument aux morts - Vin d'honneur